

Conseil du 20^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 22 février
Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise
Vœu relatif aux dépenses d'investissement à la Maison de l'air et aux futures conditions locatives
du lieu.

Considérant que lors de la séance du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février, l'amendement présenté par Danielle Simonnet relatif à la Maison de l'air a été adopté afin que *"la Mairie du 20^e, en collaboration avec les services de la ville de Paris, s'engage à co-élaborer le projet du devenir de la maison de l'air avec le collectif "la Maison de l'air", les associations et habitant.es du quartier qui le souhaitent à raison de réunions régulières durant les 6 prochains mois."* ;

Considérant que d'autres intervenant.es de la majorité ont également insisté sur l'importance que dans ce lieu ne se développent pas des activités lucratives, mais des projets qui à la fois impliquent les habitant.es et répondent à leurs besoins et aspirations, s'appuyant les dynamiques associatives et citoyennes riches dans le quartier qui manque cependant de lieux pour réellement les développer ;

Considérant que des travaux conséquents et coûteux vont être nécessaires afin que cet équipement puisse réellement être utilisé, accueillir du public et répondre aux exigences du plan climat, que sans connaître le montant des travaux ni si son évaluation a pu déjà être effectuée, certains élus annoncent une estimation entre 2 à 3 millions d'euros ;

Considérant que c'est à la ville d'assumer le coût de ces dépenses d'investissement à venir, car faire porter son financement à la future structure qui animera le lieu la condamnerait de fait à s'orienter dans des activités lucratives ;

Considérant que parmi les activités proposées à venir, certaines pourront en partie relever du café associatif ou de l'épicerie solidaire, ou de l'atelier réparation et revente etc., en d'autres termes d'activités pouvant en partie être marchandes, mais pas purement lucratives et relevant de l'économie sociale et solidaire mais si cela pourra permettre quelques recettes contribuant à une partie des frais de fonctionnement, cela ne pourra absolument pas financer les dépenses d'investissement ;

Considérant que le mode de gestion de la future Maison de l'air ne saurait relever du modèle des autres concessions de la ville dans les autres parcs et bois parisiens ;

Considérant que les halles civiques n'ont d'ailleurs pas eu à payer ni une redevance, ni même un loyer ;

Considérant que la question du modèle économique de la future structure qui pourra être amenée à gérer le lieu ainsi que les contraintes financières qui lui seront soumises sont des questions déterminantes, que les attentes associatives et citoyennes locales sont très fortes envers la ville à cet égard, qu'elles et ils souhaitent pouvoir co-élaborer un projet permettant à la Maison de l'air de devenir un lieu solidaire, intergénérationnel, interculturel, au service d'une polyvalence d'activités répondant à la diversité des habitant.es du quartier ;

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris prenne à sa charge les dépenses d'investissement relatives aux travaux de la maison de l'air et co-élabore avec les associations, collectifs et citoyens un projet adossé à un loyer le plus abordable possible, compatible avec un projet associatif et citoyen.